

Le grand **débat national**

à Soisy-sur-Seine

Réunion n°2 :

« L'organisation de l'Etat et des services publics »

Jeudi 7 février 2019 - Salle du Grand Veneur

5 rencontres-débats

20h30, Salle du Grand Veneur

- **Vendredi 1^{er} février** : « Nos impôts, nos dépenses et l'action publique »
- **Jeudi 7 février** : « L'organisation de l'Etat et des services publics »
- **Vendredi 8 février** : « La transition écologique »
- **Vendredi 15 février** : « Démocratie et citoyenneté »
- **Jeudi 21 février** : « Autres sujets choisis par les Soiséens(nes) »

Un cadre proposé par La Présidence de la République

- **Des fiches thématiques**
 - Diagnostic
 - Questions



Le grand
débat national

L'organisation de
l'État et des
services publics

Le Diagnostic

5 480 202 agents publics travaillent au service des citoyens, dans une des administrations françaises. Les services publics au quotidien, qu'est-ce que c'est ?

- 13 millions d'élèves collégiens, lycéens et apprentis pris en charge chaque jour par l'enseignement public ;
- 20 millions de patients soignés dans les services d'urgences des hôpitaux tous les ans ;
- plus de 4 millions d'interventions réalisées par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) chaque année ;
- plus de 39 millions d'objets acheminés par la Poste chaque jour.

Et bien d'autres choses : la police et la gendarmerie, les impôts, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, l'ensemble des missions d'inspection et de contrôle conduites par l'Etat dans le

L'organisation de l'état et des services publics 01

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Pour

« protéger le débat

et le rendre accessible à toute expression

qui respecte les principes généraux de la

démocratie »

The image shows a thumbnail of the 'Charte du grand débat' document. At the top, it reads 'Le grand débat national' and 'La charte du grand débat'. The main heading is 'Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.' Below this, it states: 'Cette charte est fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Elle a pour fonction de protéger le débat et de le rendre accessible à toute expression qui respecte les principes généraux de la démocratie.' The document is divided into two columns of rules. The left column lists rules for participants and organizers, such as 'Je jette de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique, je m'engage à: respecter les autres participants et leurs opinions, même si elles sont différentes des miennes; contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments; n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi; ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet; ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale; éviter tout proxétisme; ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres; ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou' The right column lists rules for organizers, such as 'Je m'engage à: faire l'apologie des crimes de guerre; ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte; adopter une posture de neutralité vis-à-vis des participants, ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant, etc.; veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer; informer les participants de la présente charte et la faire respecter; restituer le débat de manière fidèle aux échanges.' At the bottom, it states: 'Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.' and 'En cas de violation grave ou répétée de la Charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur.' The hashtag #GrandDebat is visible at the bottom left of the document.

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Qui engage les participants

Qui engage l'animateur

The image shows a thumbnail of the 'Charte du grand débat' document. At the top, it reads 'Le grand débat national' and 'La charte du grand débat'. Below this, a bold statement reads: 'Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.' The text explains that the charter is based on principles of pluralism, argumentation, transparency, and laicity. It lists specific rules for participants and organizers, such as respecting others' opinions, contributing to the debate, and avoiding hate speech or discrimination. At the bottom, it includes the hashtag '#GrandDebat'.

Le grand débat national

La charte du grand débat

Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.

Cette charte est fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Elle a pour fonction de protéger le débat et de le rendre accessible à toute expression qui respecte les principes généraux de la démocratie.

En tant que participant / organisateur / animateur / rapporteur,

- J'atteste de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique. Je m'engage à :
- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des miennes
- contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale
- éviter tout prosélytisme
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou

faisant l'apologie des crimes de guerre

- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte

En tant qu'organisateur / animateur / rapporteur d'un débat, je m'engage à :

- adopter une posture de neutralité vis-à-vis des participants, ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant, etc.
- veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer
- informer les participants de la présente charte et la faire respecter
- restituer le débat de manière fidèle aux échanges.

Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.

En cas de violation grave ou répétée de la Charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur.

#GrandDebat

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Qui engage les participants à

- *respecter les autres participants*
- *ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, et contraire à la loi*
- *éviter tout prosélytisme*
- *contribuer aux débats avec des propositions et des arguments*
- *ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet*

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Qui engage l'animateur à

- *Adopter une posture de neutralité*
- *Veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer*
- *Restituer de manière fidèle les débats*

Le déroulement du débat

avec...

- 1 animateur,
- 1 « **Maître du temps** » (2mn par personne/sujet),
- 4 **observateurs** (2 désignés / 2 volontaires) qui prépareront une synthèse,
- 1 « **Garant de la charte** »,

et

- 1 personne qui notera les thèmes se rapportant à la ville,
- 1 personne de Grand paris Sud qui notera les remarques se rapportant à l'agglomération.



Le diagnostic

L'organisation de l'Etat et des services publics

Les services publics au quotidien, c'est :

- **13 millions** d'élèves collégiens, lycéens et apprentis pris en charge chaque jour,
- **20 millions** de patients soignés au « urgences » des hôpitaux par an,
- **4 millions** d'interventions des pompiers par an.

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

- **la police et la gendarmerie,**
- **les impôts,**
- **la Caisse d'Allocations Familiales,**
- **Pôle emploi,**
- **l'ensemble des missions d'inspection et de contrôle conduites par l'Etat dans le**
- **champ de la sécurité sanitaire, alimentaire, de la répression des fraudes ...**

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

Le service public en 2005

Source :

Livre blanc de la
fonction publique de
2008

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	
ÉTAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 771 000 ³
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 633 000 ⁴
HOPITAUX	1 023 000
CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE	16 000
ENTREPRISES PUBLIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	712 000
(TOTAL	6 155 000)
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	5 321 000 ⁵
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	834 000 ⁶
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (SOCIETES, ASSOCIATIONS, ETC.) EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	710 000
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	300 000 ^{**}
(TOTAL	1 010 000) ^{**}

Service public :
7 165 000^{**}
dont service
public
administratif :
6 031 000
dont service
public
industriel et
commercial :
1 134 000^{**}

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

Le service public en 2005

Source :

Livre blanc de la
fonction publique de
2008

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	
ÉTAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 771 000 ³
→ COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 633 000 ⁴
HOPITAUX	1 023 000
CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE	16 000
ENTREPRISES PUBLIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	712 000
(TOTAL	6 155 000)
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	5 321 000 ⁵
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	834 000 ⁶
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (SOCIETES, ASSOCIATIONS, ETC.) EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	710 000
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	300 000 ^{**}
(TOTAL	1 010 000) ^{**}


Service public :
7 165 000^{**}
dont service
public
administratif :
6 031 000
dont service
public
industriel et
commercial :
1 134 000^{**}

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

Le service public en 2005

Source :

Livre blanc de la
fonction publique de
2008

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	
ÉTAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 771 000 ³
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 633 000 ⁴
 HOPITAUX	1 023 000
CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE	16 000
ENTREPRISES PUBLIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	712 000
(TOTAL	6 155 000)
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	5 321 000 ⁵
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	834 000 ⁶
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (SOCIETES, ASSOCIATIONS, ETC.) EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	710 000
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	300 000 ^{**}
(TOTAL	1 010 000) ^{**}

Service public :
7 165 000^{**}
dont service
public
administratif :
6 031 000
dont service
public
industriel et
commercial :
1 134 000^{**}

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

Le service public en 2005

Source :

Livre blanc de la
fonction publique de
2008

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	
ÉTAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 771 000 ³
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 633 000 ⁴
HOPITAUX	1 023 000
→ CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE	16 000
ENTREPRISES PUBLIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	712 000
(TOTAL	6 155 000)
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	5 321 000 ⁵
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	834 000 ⁶
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (SOCIETES, ASSOCIATIONS, ETC.) EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	710 000
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	300 000 ^{**}
(TOTAL	1 010 000) ^{**}


Service public :
7 165 000^{**}
dont service
public
administratif :
6 031 000
dont service
public
industriel et
commercial :
1 134 000^{**}

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

Le service public en 2005

Source :

Livre blanc de la
fonction publique de
2008

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	
ÉTAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 771 000 ³
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 633 000 ⁴
HOPITAUX	1 023 000
CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE	16 000
 ENTREPRISES PUBLIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	712 000
(TOTAL	6 155 000)
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	5 321 000 ⁵
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	834 000 ⁶
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (SOCIETES, ASSOCIATIONS, ETC.) EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	710 000
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	300 000 ^{**}
(TOTAL	1 010 000) ^{**}

Service public :
7 165 000^{**}
dont service
public
administratif :
6 031 000
dont service
public
industriel et
commercial :
1 134 000^{**}

Les services publics au quotidien, c'est aussi:

Le service public en 2005

Source :

Livre blanc de la
fonction publique de
2008

PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES	
ÉTAT ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	2 771 000 ³
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 633 000 ⁴
HOPITAUX	1 023 000
CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE	16 000
ENTREPRISES PUBLIQUES EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	712 000
(TOTAL	6 155 000)
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	5 321 000 ⁵
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	834 000 ⁶
PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (SOCIETES, ASSOCIATIONS, ETC.) EXERÇANT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	
DONT SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	710 000
DONT SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	300 000 ^{7,8}
(TOTAL	1 010 000) ^{7,8}

Service public :
7 165 000⁹
dont service
public
administratif :
6 031 000
dont service
public
industriel et
commercial :
1 134 000¹⁰

- Entreprises intervenant dans
le cadre d'une DSP

- Fédérations sportives

- Ordres professionnelles

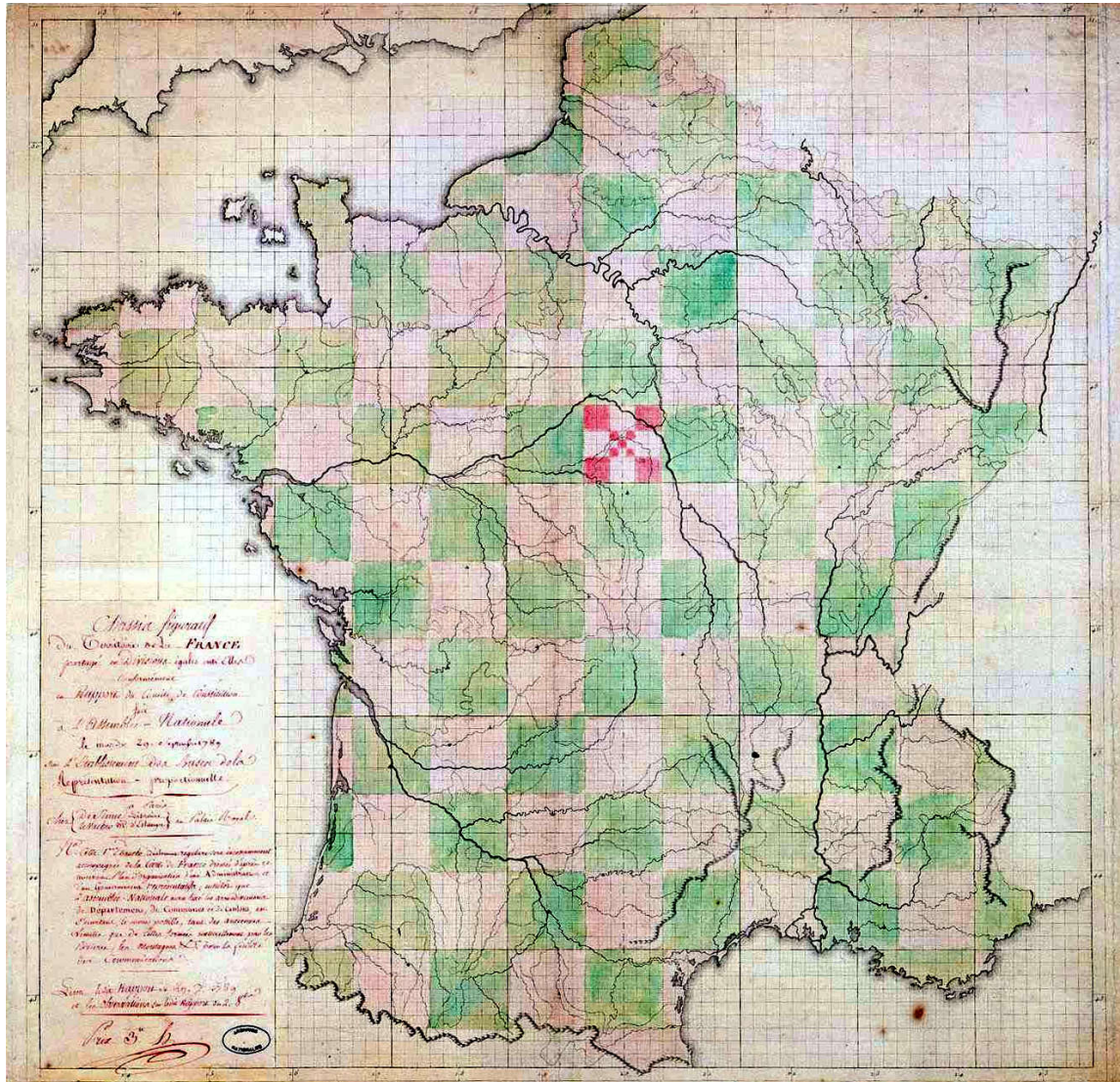
-Etablissements privés de
santé

La France compte **5 480 202 agents publics**, dont :

- **2 426 692** au sein de l'**Etat**
- **1 885 820** au sein des **collectivités territoriales**
- **1 167 690** au sein des **hopitaux**

Une brève histoire de la décentralisation

La révolution française 1789-1790



Création des communes et des départements

Rapport Thouret sur la division de la France à l'Assemblée constituante. Le rapport propose la création de 80 départements, en plus de Paris, formant chacun un carré de 18 lieues de côté.

La révolution française 1789-1790



**Création des communes et
des départements**

La révolution française 1800



Création des préfets

La III^{ème} République 1884-1890

Point de départ de la décentralisation moderne

- **Le conseil général** devient l'entité chargée de gérer les affaires du département
- **la commune** une véritable collectivité décentralisée
- **Les syndicats de communes** sont créés

La V^{ème} République 1959/66

- **Création des syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)**
- **Création du statut des communautés urbaines et des 4 premières C.U.**

La V^{ème} République 1970



**Création des Syndicats communautaires d'aménagement (SCA)
pour la construction des villes nouvelles**

La V^{ème} République 1972

La région est transformée en établissement public à vocation spécialisée.

Acte I de la décentralisation

1982/83/84

Région



Département



Commune

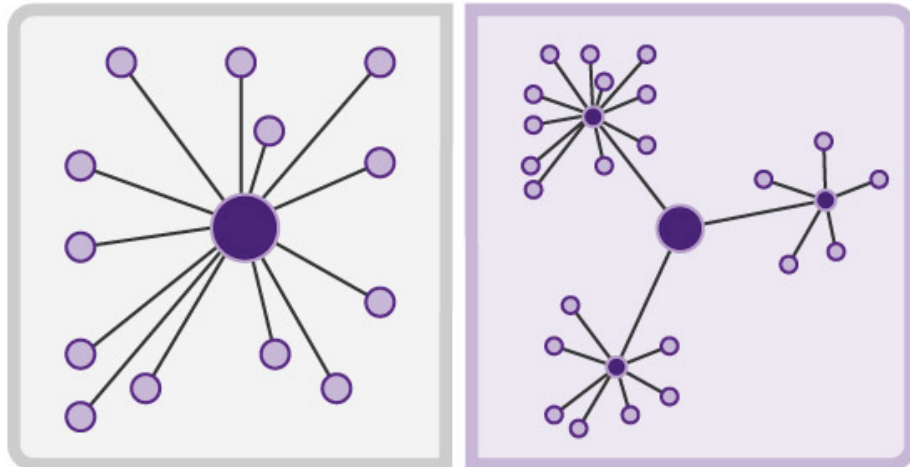


Déconcentration

Contrôle de légalité

Décentralisation

Transfert de compétences
Autonomie de gestion pour
les Collectivités Territoriales.



La V^{ème} République 1992

- **Création des communautés de villes et de communes**

La V^{ème} République 1999



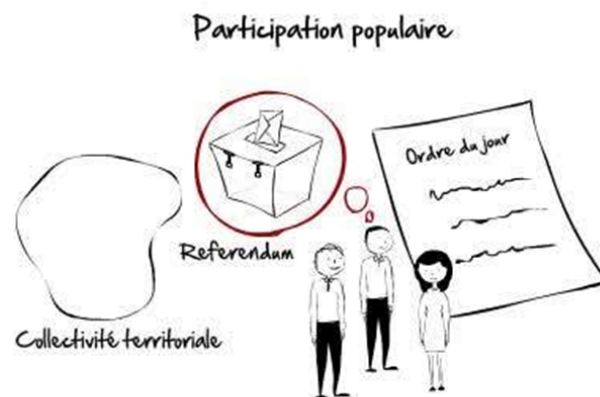
**Création des communautés
d'agglomération
et développement de
l'intercommunalité.**

Acte II de la décentralisation

2003/04



- Transfert des routes nationales aux départements
- Transfert aux départements et aux régions des personnels techniques des collèges et des lycées



© C. Les

Acte III de la décentralisation 2010

- **Création du conseiller territorial**
- **l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires**
- **suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions**
- **Création des métropoles**

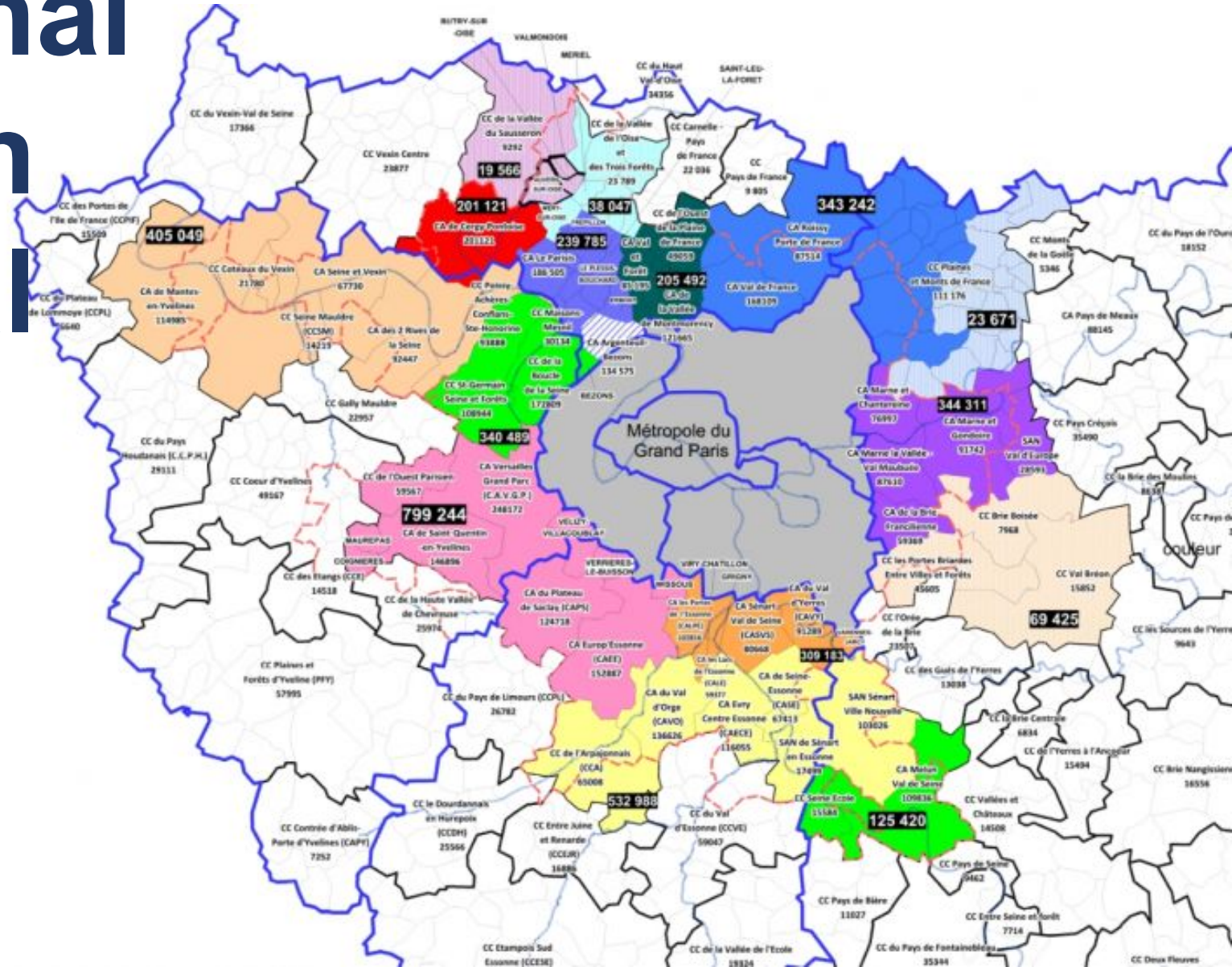
Acte III de la décentralisation 2014

**Loi de Modernisation de l'Action Publique
Territoriale et d’Affirmation des Métropoles**

Acte III de la décentralisation 2015

- **Création de 13 nouvelles régions**
- **Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de La République**

Schéma régional de coopération intercommunale



Les questions

posées dans le cadre du Grand Débat National

- 22 questions

A rendre à la fin de la réunion ou en Mairie

Contribuer au débat L'organisation de L'état et des services publics

#GrandDébat

L'organisation administrative

01. Que pensez-vous de l'organisation de l'Etat et des administrations en France ? De quelle manière cette organisation devrait-elle évoluer ?

.....
.....

02. Diriez-vous que vous savez quels sont les différents échelons administratifs (Etat, collectivités territoriales comme la région, la commune, opérateurs comme par exemple Pole Emploi ou la CAF) qui gèrent les différents services publics dans votre territoire ?

Oui Non

03. Pensez-vous qu'il y a trop d'échelons administratifs en France ?

Oui Non

04. Quels sont les niveaux de collectivités territoriales auxquels vous êtes le plus attaché ? (plusieurs réponses possibles)

La région Le département La commune L'intercommunalité

L'organisation de L'état et des services publics

04

05. Selon vous, l'Etat doit-il aujourd'hui transférer de nouvelles missions aux collectivités territoriales ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Si non, quels types de services publics vous manquent dans votre territoire et qu'il est nécessaire de renforcer ?

Les services publics

06. Estimez-vous avoir accès aux services publics dont vous avez besoin ?

Oui Non

07. Lorsqu'un déplacement est nécessaire pour effectuer une démarche administrative, quelle distance pouvez-vous parcourir sans difficulté ?

jusqu'à 5 kms jusqu'à 10 kms jusqu'à 15 kms jusqu'à 20 kms

plus de 20 kms

08. Pour accéder à certains services publics, vous avez avant tout des besoins... (plusieurs réponses possibles)

Téléphoniques Numériques Physiques pour pouvoir vous rendre sur place

09. Quels nouveaux services ou quelles démarches souhaitez-vous voir développées sur Internet en priorité ?

.....
.....
.....

L'organisation de L'état et des services publics

05

10. Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos démarches administratives sur Internet, de quel accompagnement souhaiteriez-vous bénéficier ? (plusieurs réponses possibles)

Une formation numérique Une aide téléphonique

Une prise en charge par un agent

Si prise en charge par un agent : seriez-vous d'accord pour qu'un agent public effectue certaines démarches à votre place ?

Oui Non

11. Pour chacune des nouvelles formes de service public suivantes, pensez-vous qu'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise chose :

Le regroupement dans un même lieu de plusieurs services publics (Maisons de services au public)

Bonne chose Mauvaise chose

Les services publics itinérants (bus de services publics)

Bonne chose Mauvaise chose

Le service public sur prise de rendez-vous

Bonne chose Mauvaise chose

Les agents publics polyvalents susceptibles de vous accompagner dans l'accomplissement de plusieurs démarches quelle que soit l'administration concernée

Bonne chose Mauvaise chose

12. Avez-vous déjà utilisé certaines de ces nouvelles formes de services publics ?

Oui Non

Si oui, en avez-vous été satisfait ?

Oui Non

Quelles améliorations préconiserez-vous ?

L'organisation de L'état et des services publics

06

Le débat

Organisé autour de 6 questions ouvertes

Le débat

3 règles d'animation:

1. 10mns par sujet
2. 5 interventions de 2 mns maximum par sujet
3. Ceux qui n'ont pas pris la parole sont prioritaires

Le débat

Organisé autour de 6 questions ouvertes

1 - Qu'est-ce que le « service public » pour vous ?

2 - Dans quels domaines doit-il intervenir ? À quels besoins doit-il répondre ?

3 - Estimez-vous avoir accès au service public dont vous avez besoin ?

4 - Que pensez-vous de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat et des administrations en France ? De quelle manière cette organisation devrait-elle évoluer ?

5 - Quand vous pensez à l'évolution des services publics au cours des dernières années, quels sont ceux qui ont évolué de manière positive ? Quels sont ceux qui doivent le plus évoluer ?

6 - Que pensez-vous du développement des démarches administratives sur Internet ?

7 – conclusion

Le grand **débat national**

à Soisy-sur-Seine

Réunion n°2 :

« L'organisation de l'Etat et des services publics »

Jeudi 7 février 2019 - Salle du Grand Veneur